



Politiques relatives aux programmes récréatifs

Santé et sécurité : Un enfant peut être retiré du programme pour tout motif grave de comportement inapproprié ou autre pouvant affecter la santé ou la sécurité de celui-ci et/ou d'autrui.

Vêtements appropriés : Votre enfant doit porter les vêtements officiels du club lors de chacun des cours.

Bijoux : Aucun bijou ne doit être porté par les enfants puisque les boucles d'oreilles, chaînes, montres ou autres accessoires mode, sont susceptibles de constituer un risque pour la sécurité de la pratique de la gymnastique, du tumbling ou du cheerleading.

Cheveux longs: Si votre enfant a les cheveux longs, veuillez les attachés pour la sécurité de la pratique de la gymnastique, du tumbling ou du cheerleading

Présence des parents et ponctualité : Vous devez obligatoirement vous assurer que le cours a lieu avant de laisser votre enfant au gymnase; vous devez respecter l'horaire fixé autant au début qu'à la fin du cours. Aucun parent n'a accès au gymnase sauf pour les programmes parent/enfant et gym-adapté.

Pénalité pour retards : Le parent qui n'est pas présent lors de la fin des cours pour la prise en charge de son enfant pourrait se voir imposer des frais de 5\$ par tranche de 10 minutes. Dans le cas où la situation serait récurrente, l'enfant pourrait être retiré du programme.

Perte ou destruction d'objets personnels : Laval Excellence n'assume aucune responsabilité pour les objets personnels de votre enfant qui pourraient être endommagés, perdus ou volés à l'intérieur et à l'extérieur du centre.

Photos et vidéos : La prise de photos et vidéos est strictement interdite en tout temps durant les entraînements.

Premiers soins en cas d'accident : Vous autorisez le personnel de Laval Excellence à donner les premiers soins à votre enfant en cas de blessure ou de malaise et, en cas d'urgence, à prendre les dispositions nécessaires pour le transport en ambulance. Dans une telle situation, les frais engagés seront à la charge du parent.

Situations de force majeure : Laval Excellence ne peut garantir la disponibilité ou l'accessibilité à ses gymnases lors de situations de force majeure qui ne sont hors de son contrôle, telles que tempête de neige, panne de courant, fuite de gaz, déneigement des toitures, etc. Dans de telles circonstances, Laval Excellence prend les moyens à sa disposition pour en informer sa clientèle (site internet, répondeur téléphonique). Aucun remboursement n'est accordé si le cours annulé ne peut être repris dans la présente session.

Remboursement en cas de désistement : Lors d'une annulation, Laval Excellence rembourse les frais de cours de la portion non suivi à partir de la date de réception du formulaire d'annulation. Par contre une pénalité de 10% jusqu'à un maximum de 50\$ sera retenu sur le montant. Les frais d'affiliation à la fédération de gymnastique du Québec, les frais d'administration et le coût des vêtements officiels du club ne sont pas remboursés.

Frais pour chèques non honorés : Des frais de 25\$ sont chargés pour chèque retourné.

À moins de changement, aucun rappel ne sera fait avant le début de la session. Vérifiez notre site web !

Le club se réserve le droit d'annuler un cours ou d'en modifier l'horaire en fonction du nombre d'inscriptions reçues. Lors de cette situation, vous en serez alors informés dès que possible.

*****EXCEPTION COURS PRIVÉS (PENDANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE COVID-19) : AUCUN REMBOURSEMENT SUITE À L'INSCRIPTION, sauf sur avis de la Santé publique demandant un isolement préventif ou sur présentation d'un billet médical.**